



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
PLG

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 66

OBJET : Cérémonie de fin de formation

Préparation militaire marine – promotion 2023 / 2024

Circulation et stationnement règlementés

Samedi 15 juin 2024

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3, L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

Vu la mise en place au niveau national du Plan Vigipirate « urgence attentat » ayant notamment pour objectif la vigilance, la prévention et la protection des lieux et bâtiments publics.

Vu la demande faite par le service animation du territoire de la Ville de Ploemeur – 1 rue des Écoles – CS 10067 – 56274 PLOEMEUR Cedex.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Considérant la nécessité d'assurer également la circulation des véhicules de service (secours notamment) ;

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : A l'occasion de la cérémonie de fin de formation de la préparation militaire marine – promotion 2023 / 2024, la circulation et le stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules de secours et de services seront réglementés en fonction de la signalisation à Kerroch selon les prescriptions suivantes :

Stationnement interdit du jeudi 13 juin à partir de 22h00 au vendredi 14 juin 2024 - 12h00 :

- sur le parking du port de Kerroch ;

Stationnement interdit du vendredi 14 juin à partir de 22h00 au samedi 15 juin 2024 - 16h00 :

- rue du Port blanc ;
- devant les W.C. le long de la lice ;
- sur le parking en stabilisé situé en contrebas du parking du port ;
- sur le parking situé à proximité des sanitaires publics ;
- Rue des deux Sœurs

Circulation interdite le samedi 15 juin 2024 de 8h00 à 16h00 :

- rue du Port blanc

Stationnement interdit du dimanche 16 juin à partir de 22h00 au lundi 17 juin 2024 - 12h00 :

- sur le parking du port de Kerroch.

Article 2 : tous mouvements de bateaux pour la mise à l'eau et l'accostage seront interdits sur le port et la cale de Kerroch le samedi 15 juin 2024.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la police municipale sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le **• 2 MAI 2024**

Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et
aux mobilités

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex